

Tarifcation des prestations à l'utilisateur

**Occupation du domaine public communautaire
Applicables à compter du 1^{er} janvier 2023**

Accusé de réception en préfecture
09/12/2022 14:48:24 485-20221209-D-2022-151-DE
Date de transmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

1. En matière d'action sociale et politique de la ville.

Tarifs des aires d'accueil des gens du voyage.

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023	Revalorisation en %
Droit de place journalier emplacement de 2 caravanes	3 €	3,15 €	5%
Droit de place journalier emplacement de 3 caravanes	4 €	4,20 €	5%
Caution	90 € net par emplacement		
Electricité (Kw/heure)	0,13 €	0,15 €	15%
Eau (m 3)	4 €	4 €	-

Tarifs des dégradations sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Tarif des dégradations en € TTC			
Blocs sanitaires	Montant	Emplacement	Montant
Plomberie / intervention	50,00 €	Trou dans le sol	60,00 €
Tuyauterie / ml	30,00 €	Etendoir à linge	140,00 €
Pommeau de douche	20,00 €	Container individuel	100,00 €
Chasse d'eau	100,00 €	Tampon ou grille	60,00 €
Robinet d'évier	60,00 €	Trou dans les murs	60,00 €
Robinet extérieur	40,00 €	Traitement des encombrants laissés après départ de l'utilisateur	100,00 €
Bac à douche	200,00 €	Espaces verts	
Mitigeur douche	60,00 €	Clôture grillagée / ml	90,00 €
Bac évier	100,00 €	Pelouse dégradée / m2	20,00 €
WC	140,00 €	Arbuste dégradé / u	40,00 €
Poignée de porte	40,00 €		
Arrêt de porte	40,00 €		
Serrure complète avec poignée	200,00 €		
Barillets	20,00 €		
Loquet intérieur wc / douche	20,00 €		
Prise électrique	40,00 €		
Interrupteur	30,00 €		
Chauffage de douche	100,00 €		
Eclairage bloc sanitaire	30,00 €		
Porte manteau	20,00 €		
Carreaux m2	20,00 €		
Graffiti, tag	80,00 €		
Grille d'aération	30,00 €		
WC handicapé	200,00 €		
Evier, WC, douches bouchés anormalement	30,00 €		
Clef simple	30,00 €		
Clef sécurisée	60,00 €		
Auvent de toit	140,00 €		
Raccord de peinture au m2	30,00 €		

PRECISE que toute autre dégradation non visée à la présente grille tarifaire sera répercutée à l'usager à la hauteur du coût réel du préjudice subi.

2. En matière d'assainissement.

Fixation des tarifs pour les prestations de contrôle de conformité de l'assainissement.

	Tarif public € HT
Assainissement collectif - eaux usées domestiques	
Contrôle de conformité d'un branchement particulier neuf (suite à autorisation d'urbanisme), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	175,00
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	583,34
Contrôle de conformité d'un branchement particulier lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	175,00
Pour un appartement	145,84
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	583,34
Contrôle de conformité d'un branchement particulier lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport et plans	
Pour un pavillon	58,34
Pour un appartement	58,34
Pour une cage d'escaliers d'immeuble	194,16
Contrôle de conformité d'un branchement de bâtiment industriel, artisanal ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	175,00
Surface comprise entre 101 et 500 m2	349,17
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	524,17
Surface comprise supérieure à 1000 m2	1105,84
Contrôle de conformité d'un branchement de bâtiment industriel, artisanal ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	145,84
Surface comprise entre 101 et 500 m2	175,00
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	232,50
Surface comprise supérieure à 1000 m2	290,84
Assainissement collectif - eaux usées non domestiques	
Enquête sur les EUND pour bâtiment industriel, artisanal, ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (visite initiale), y compris rapport enquête et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	279,17
Surface comprise entre 101 et 500 m2	407,50
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	640,00
Surface comprise supérieure à 1000 m2	1105,84
Enquête sur les EUND pour bâtiment industriel, artisanal, ou commercial lors d'une mutation ou d'une visite inopinée (contre-visite), y compris rapport enquête et plans	
Surface comprise entre 0 et 100 m2	145,84
Surface comprise entre 101 et 500 m2	175,00
Surface comprise entre 501 et 1000 m2	290,84
Surface comprise supérieure à 1000 m2	349,17
Assainissement non collectif	
Contrôle des dossiers de conception des installations neuves d'ANC, y compris rapport et plans	175,00
Contrôle diagnostic initial des installations existantes d'ANC, y compris rapport et plans	175,00
Contrôle périodique des installations existantes d'ANC, y compris rapport et plans	175,00

PRECISE que les tarifs sont assujettis à la TVA.

Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC).

PFAC intercommunale			
Classement	Nature de construction	Base de calcul	Tarif intercommunal
Catégorie I	Habitation	Par m ² de surface de plancher créée ou par m ² de nouvelle surface	7,88 €
	Hébergement hôtelier		
	Bureaux		
	Commerce		
	Artisanat		
Catégorie II	Industrie	Par m ² surface plancher créée ou par m ² de nouvelle surface raccordée	5,63 €
	Exploitation agricole ou forestière		
	Entrepôt		
	Service public ou d'intérêt collectif	Par m ² de surface plancher	2,25 €
	Surface en catégorie I créée par changement de destination, diminuée de la surface en catégorie II supprimée par changement de destination		
Aménagement de logement existant pour création de plusieurs logements	Par logement supplémentaire au premier	400,00 €	

PRECISE que la PFAC ne s'applique pas aux extensions inférieures à 20 m².

COLLECTE en sus de la part intercommunale, la part de la PFAC du SIARE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains) sur la base de la délibération de ce dernier.

Fixation de la redevance assainissement.

Commune	Redevance transport et collecte CAVP (€ HT/m ³)	Redevance traitement CAVP (€/m ³)
BEAUCHAMP	0,4369	0,0000
CORMEILLES	0,5349	0,0000
EAUBONNE	0,0258	0,0000
ERMONT	0,0804	0,0000
FRANCONVILLE	0,7000	0,0000
HERBLAY-SUR-SEINE (Zone 1)	0,7615	0,0000
HERBLAY-SUR-SEINE (Zone 2)	0,7615	0,7403
LA FRETTE-SUR-SEINE	0,6713	0,0000
MONTIGNY (Zone 1)	0,1076	0,0000
MONTIGNY (Zone 2)	0,3985	0,0000
PIERRELAYE (Zone 1)	0,2440	0,0000
PIERRELAYE (Zone 2)	0,5349	0,0000
PLESSIS	0,1738	0,0000
ST LEU-LA-FORET	0,4985	0,0000
SANNOIS	0,0265	0,0000
TAVERNY	0,3804	0,0000

PRECISE que la redevance au titre de la collecte et du transport est assujettie à la TVA sur l'ensemble du territoire.

PRECISE que la redevance au titre du traitement sur la zone 2 d'Herblay-sur-Seine entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2020 et n'est pas assujettie à la TVA.

3. En matière de politique de la lecture publique.

Tarification du réseau lecture publique.

INSCRIPTION (1 an de date à date)	
Moins de 18 ans	Gratuit
Etudiants de moins de 25 ans *	Gratuit
Bénéficiaires des minima sociaux *	Gratuit
Adulte pour outils et services informatiques (hors emprunt de documents)	Gratuit
Adulte résidant ou travaillant sur le territoire de Val Parisis *	5 €
Adulte sans emploi *	5 €
Adulte autres territoires	50 €
SERVICES	
Remplacement de carte perdue	1 €
Impression, photocopie	0,10 € N&B 0,20 € couleurs

* Sur présentation d'un justificatif

4. En matière de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Tarifs des centres aquatiques intercommunaux

1) Tarifs pratique libre

		Tarifs 2022		Tarifs 2023 (+5% sauf exceptions)	
		Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident
Les Grands Bains Les Océanides	Adulte - Plein Tarif	4,20 €	5,70 €	4,40 €	5,90 €
	Tarif Réduit*	3,20 €	4,30 €	3,30 €	4,40 €
	12 entrées adulte - Plein Tarif	42,00 €	57,00 €	44,00 €	59,00 €
	12 entrées - Tarif Réduit*	32,00 €	43,00 €	33,00 €	44,00 €
Les Nymphéas	Adulte - Plein Tarif	3,50 €	4,10 €	3,50 €	4,70 €
	Tarif Réduit*	2,60 €	3,10 €	2,60 €	3,50 €
	12 entrées adulte - Plein Tarif	35,00 €	41,00 €	35,00 €	47,00 €
	12 entrées - Tarif Réduit*	26,00 €	31,00 €	26,00 €	35,00 €
Anciennes piscines	Adulte - Plein Tarif	3,20 €	4,10 €	3,40 €	4,50 €
	Tarif Réduit*	2,40 €	3,10 €	2,60 €	3,50 €
	12 entrées adulte - Plein Tarif	32,00 €	41,00 €	34,00 €	45,00 €
	12 entrées - Tarif Réduit*	24,00 €	31,00 €	26,00 €	35,00 €
Abonnements	Adulte - Plein Tarif	153,00 €	215,00 €	161,00 €	215,00 €
	Tarif Réduit*	128,00 €	174,00 €	121,00 €	174,00 €
Groupes	Forfait - Plafond	31,00 €	45,00 €	33,00 €	45,00 €

2) Tarifs activités aquatiques

		Tarifs 2022		Tarifs 2023	
		Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident
Scolaires	Primaires	- €	67,00 €	- €	70,40 €
	Collèges	31,00 €	45,00 €	32,60 €	45,00 €
	Lycées	31,00 €		32,60 €	
	Associations sportives scolaires	- €	31,00 €	- €	32,60 €
	Mise à disposition d'un MNS	36,00 €		37,80 €	

Aquatgym et autres activités aquatiques	1 séance	10,20 €	12,30 €	10,70 €	13,10 €
	Carte 12 séances	102,00 €	123,00 €	107,00 €	131,00 €
	Carte 36 séances	204,00 €	286,00 €	214,00 €	286,00 €
	Accès libre plateau aquatraining	4,10 €	5,10 €	4,30 €	5,20 €
	Activité physique adaptée sur ordonnance Abonnement mensuel ou forfait 12 séances	20,00 €		21,00 €	
Aquabike	1 séance	12,30 €	14,30 €	12,90 €	15,50 €
	Carte 12 séances	123,00 €	143,00 €	129,00 €	155,00 €
	Location 45 minutes	4,10 €	5,10 €	4,30 €	5,20 €
Massage et bien-être	La séance de 15'	10,20 €		10,70 €	
	La séance de 20'	15,30 €		16,10 €	
BB nageurs Natation	1 séance BB nageur	7,80 €	10,20 €	8,20 €	10,90 €
	Abonnement 1 trimestre	78,00 €	102,00 €	82,00 €	109,00 €
	Abonnement septembre à juin	194,00 €	255,00 €	204,00 €	271,00 €
	Stage natation 5 séances	45,00 €	55,00 €	47,30 €	58,20 €
Anniversaire	Par participant	10,20 €	15,30 €	10,70 €	15,30 €
Brevet natation	Par demandeur, hors entrée piscine	4,00 €		4,20 €	
Jacuzzi hors sol	Accès jacuzzi	2,10 €	2,60 €	2,20 €	2,90 €
Location ligne d'eau	A l'heure	20,40 €		21,40 €	
	A l'heure avec encadrement MNS	67,00 €		70,00 €	
Loc bassin activ	Forfait horaire	20,50 €		21,50 €	

Location bassin + salle de réunion	A la demi-journée	153,00 €	161,00 €
MNS	Forfait annuel libérateur	102,00 €	107,00 €
Remplacement badge	Perdu ou détérioré	5,10 €	5,40 €

3) Tarifs TTC « espaces bien-être »

		Tarifs 2022		Tarifs 2023	
		Résident Agglo	Non résident	Résident Agglo	Non résident
Espace balnéo Inklus entrée piscine	1 entrée	12,30 €	15,30 €	12,90 €	16,10 €
	Carte 12 entrées	123,00 €	153,00 €	129,00 €	161,00 €
	Abonnement annuel	393,00 €	490,00 €	413,00 €	516,00 €
Espace balnéo seul	1 entrée	9,20 €	10,20 €	9,70 €	11,60 €
	1 accès balnéo associé à 1 entrée activité aquatique	4,10 €	5,10 €	4,30 €	5,40 €
	Abonnement mensuel	36,00 €	46,00 €	38,00 €	48,00 €
	Abonnement trimestriel	92,00 €	123,00 €	97,00 €	129,00 €
	Abonnement annuel	240,00 €	276,00 €	252,00 €	302,00 €
Forme-Fitness et balnéo Sans accès piscine	1 entrée	10,20 €	12,30 €	10,70 €	13,10 €
	Carte 12 entrées	102,00 €	123,00 €	107,00 €	131,00 €
	Abonnement mensuel	51,00 €	67,00 €	54,00 €	71,00 €
	Abonnement trimestriel	133,00 €	169,00 €	140,00 €	179,00 €
	Abonnement annuel	337,00 €	398,00 €	354,00 €	425,00 €
Activité physique adaptée sur ordonnance	Abonnement mensuel ou forfait 12 séances	20,00 €		21,00 €	
Forme-Fitness et balnéo Inklus entrée piscine	1 entrée	14,30 €	17,40 €	15,00 €	18,30 €
	Carte 12 entrées	143,00 €	174,00 €	150,00 €	183,00 €
	Abonnement mensuel	72,00 €	87,00 €	76,00 €	93,00 €
	Abonnement trimestriel	194,00 €	235,00 €	204,00 €	249,00 €
	Abonnement annuel	490,00 €	561,00 €	515,00 €	608,00 €

4) Découverte des activités

Afin de faire découvrir les activités des centres aquatiques, une journée portes ouvertes est organisée en début de période scolaire. Elle peut concerner tous les établissements et toutes les activités aquatiques ou de bien-être. A cette occasion, les usagers peuvent participer gratuitement aux activités proposées.

Cas particulier des activités « Bébé nageur » et « Jardin aquatique » : Une séance d'essai est proposée gratuitement à chaque début de période d'abonnement, annuelle ou trimestrielle. Cette séance fait partie intégrante du planning d'activités de la période.

5) Conditions de résiliation et de remboursement des titres d'accès et des prestations des centres aquatiques

- 5.1. Tout abonnement peut être résilié dans un délai de 7 jours suivant son achat, dans la mesure où il n'a pas encore été utilisé. Il sera procédé à son remboursement.
- 5.2. Dans le cas de l'achat d'une prestation relative aux centres aquatiques réalisé depuis le site internet de l'agglomération, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision, pour peu qu'il n'ait pas consommé tout ou partie de ce service.
- 5.3. Les abonnements de plus de 6 mois peuvent être résiliés pour empêchement définitif :
 - Pour raison de santé, sur présentation d'un certificat médical. Si l'empêchement est inférieur à 3 mois, il sera simplement proposé de prolonger l'abonnement du délai de l'arrêt prescrit. Dans le cas contraire, il sera procédé au remboursement en fonction du nombre d'entrées restant ou au *pro rata temporis*, selon le type d'abonnement.
 - Pour raison professionnelle, en justifiant la nature de l'empêchement, ou en cas de licenciement économique.

Toute demande de report, de résiliation et de remboursement d'un abonnement doit être formulée par écrit.

- 5.4. En cas de fermeture d'un établissement aboutissant à l'annulation d'une activité natation, telle que « Bébé nageur », « Jardin aquatique », « Ecole de natation » ou équivalente, organisée au trimestre ou à l'année scolaire de septembre à juin, il sera proposé un report de l'activité. Lorsque le report n'est pas possible du fait d'une période de fermeture trop longue, les reports dépassant la période de l'année scolaire, il sera procédé automatiquement à un remboursement au *pro rata temporis*.

6) Compensation en cas d'évacuation pour raison technique

En cas d'évacuation d'un espace pour une raison technique non programmée, un accès gratuit à cet espace ou à l'activité en cours sera remis à l'utilisateur présent dans l'établissement depuis moins d'1 heure, sur présentation du justificatif d'entrée.

5. En matière d'aménagement et de gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Tarifs TTC du parking sis avenue de la gare à Montigny-lès-Cormeilles.

1 ^{ère} heure	Gratuite
Chaque 1/4 d'heure entre 1h et 24h	0,05 €
1h15	0,65 €
1h30	0,70 €
1h45	0,75 €
2 heures	0,80 €
3 heures	1,00 €
4 heures	1,20 €
5 heures	1,40 €
6 heures	1,60 €
7 heures	1,80 €
8 heures	2,00 €
9 heures	2,20 €
10 heures	2,40 €

11 heures	2,60 €
12 heures	2,80 €
24 heures	5,20 €
Forfait hebdomadaire	16 €
Abonnement mensuel	38 €
Abonnement trimestriel	107 €
Abonnement semestriel	216 €
Abonnement annuel	406 €
Caution par carte d'abonnement	20 €

PRECISE que les tarifs ci-dessus sont assujettis à la TVA, hormis les cautions.

Tarifs TTC des 3 parkings souterrains situés sur la commune de Sannois.

DUREE	PARKING GARE	PARKING PIRETINS	PARKING FERME
1 ^{ère} heure	gratuite		
Chaque ¼ d'heure entre 1h et 2h	0,20 €		
1h15	1,00 €		
1h30	1,20 €		
2 heures	1,60 €		
Chaque ¼ d'heure entre 2h et 12h	0,10 €		
4 heures	2,40 €		
5 heures	2,80 €		
9 heures	4,40 €		
10 heures	4,80 €		
12 heures	5,60 €		
24 heures	10,00 €		
Abonnement hebdomadaire VL thermique	15,00 €		
Abonnement hebdomadaire VL électriques, hybrides ou hybrides rechargeables	13,00 €		
Abonnement fin de semaine (vendredi 18h00 au lundi 8h00)	10,00 €		
Abonnement mensuel VL thermiques	40,00 €	35,00 €	35,00 €
Abonnement mensuel VL électriques, hybrides ou hybrides rechargeables	35,00 €	32,00 €	32,00 €
Abonnement annuel VL thermiques	460,00 €	380,00 €	360,00 €
Abonnement annuel VL électriques, hybrides ou hybrides rechargeables	380,00 €	320,00 €	320,00 €
Abonnement mensuel 2 roues à moteur (sur emplacements spécifiques)	20,00 €		
Caution pour carte d'abonnement ou badge (Piretins et Ferme)	35,00 €	35,00 €	35,00 €

PRECISE que les tarifs ci-dessus sont assujettis à la TVA hormis les cautions.

PRECISE que l'objectif de la Communauté d'Agglomération étant d'accompagner la mobilisation de tous les acteurs de la mobilité en Ile de France pour tenter de limiter le recours à la voiture individuelle, les tarifs horaires (ce qui exclut les abonnements) seront ramenés à 0 € de l'heure d'ouverture à l'heure de fermeture pendant les périodes de mise en œuvre par la Préfecture de police de Paris du dispositif d'urgence de lutte contre la pollution et de la circulation différenciée en raison d'un épisode de pollution

à l'ozone. Ce dispositif de gratuité concerne les parkings communautaires de la gare de Sannois et de la gare de Montigny-lès-Cormeilles.

Tarifs des « parkings à vélos » :

Type d'abonnement	Montant de l'abonnement	Gratuité
Abonnement journalier	4 €	Personnes disposant d'un abonnement en transports en commun annuel actif (Navigo, Imagine R et Senior).
Abonnement mensuel	10 €	
Abonnement annuel	30 €	Nombre de réservations d'emplacements limité à deux consignes par Passe Navigo.

6. En matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Tarifs des bornes de recharge des véhicules électriques.

Prestations facturées	Montant de la facturation au 12 avril 2022	
	Lundi au samedi de 8h00 à 20h00	Lundi au samedi de 20h00 à 8h00, et dimanche 24h/24h
A l'heure de charge lente (3-7 kW) ou fraction de cette durée	1,5	0,75
A l'heure de charge accélérée (22 kW) ou fraction de cette durée	3	1,5

PRECISE que les tarifs relatifs aux bornes de recharge des véhicules électriques ne sont pas assujettis à la TVA.

7. En matière de communication institutionnelle.

Tarifs pour les insertions publicitaires dans le magazine intercommunal d'information.

2 ^{ème} ou 3 ^{ème} de couverture	Prix en € HT
Pleine page	2 500
1/2 page	1 500
1/4 page	800

8. En matière d'occupation du domaine communautaire.

En vertu de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation d'un domaine public doit faire l'objet d'une redevance sauf si elle satisfait l'intérêt général, permet la conservation du domaine public, permet l'exercice des missions de l'Etat ou si elle intéresse un service public bénéficiant gratuitement à tous.

En vertu de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables.

Désignation de l'occupation	Unité de mesure	Tarifs 2022	Tarifs 2023
DOMAINE PUBLIC DE LA CA VAL PARISIS			
Occupation liée à un commerce ou une activité			
Terrasse fermée	m ² / an	64,20 €	64,50€
Terrasse ouverte	m ² / an	23,10 €	23,50€
Espace d'exposition – bulle de vente (hors immobilier)	m ² / an	90,30 €	91€
Espace de commercialisation, de programme immobilier	m ² / mensuel	24,40 €	25€
Commerce ambulant non sédentaire (hors forains, cirques et marchés)	m ² / jr	23,40 €	23,50€
Commerce ambulant dans véhicule aménagé	Emplacement / jr	11,30 €	11,50€
Branchement électrique commerce ambulant dans véhicule aménagé	/jr	-	2.20€
Kiosque à journaux	m ² / an	41,50 €	65€
Tournages de cinéma / courts métrage (hors projets scolaires et étudiants)	Emplacement/ jr	1 000 €	1 000€
Occupation des gares routières			
Ligne en passage	Stations bus communautaires	0,50 € par passage	0,50 € par passage
Ligne en terminus	Stations bus communautaires à l'exception d'Herblay-sur-Seine et Montigny-Lès-Cormeilles	1,00 € par départ	1,00 € par départ
Ligne en terminus	Stations bus communautaires d'Herblay-sur-Seine et Montigny-Lès-Cormeilles	0,50 € par départ	0,50 € par départ
DOMAINE PRIVE DE LA CA VAL PARISIS			
Habitation			
Logements	m ² /mois	10€	10,50 €
Pavillons en gestion Locative suite opérations d'urbanisme	m ² /mois	6€	6,50 €
Immobilier d'entreprise			
Ateliers locatifs (1 ^{ère} année)	m ² /an	90€	90 €
Ateliers locatifs (2 ^{ème} année)	m ² /an	-	100€
Ateliers locatifs (3 ^{ème} année)	m ² /an	-	110€
Ateliers locatifs (4 ^{ème} année et plus)	m ² /an	-	140€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 1 (1 ^{ère} année)	m ² /an	176,46 €	177€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 2 (2 ^{ème} année)	m ² /an	220,58 €	221€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 3 (3 ^{ème} année)	m ² /an	264,68 €	265€
Bureau Pépinière d'entreprises/Sannois Taux 4 (4 ^{ème} année et plus)	m ² /an	307,46 €	308€

Bureau Hôtel d'entreprises/Franconville	m²/an	235,61 €	240€
Accompagnement du résident	mensuel	50 €	50 €
Affranchissement et réexpédition du courrier	-	Refacturation du coût de l'affranchissement + 8% de services	Refacturation du coût de l'affranchissement + 8% de services
Travaux de reprographie	1 photocopie noir et blanc	0,05 €	0,05 €
	1 photocopie couleurs	0,30 €	0,30 €
Accès à un bureau partagé (pour les domiciliations/hors les murs)	Heure	3,05 €	3,10€
	½ journée	10,67 €	11€
	Journée	15,24 €	15,50€
Secrétariat	Heure	15 €	15 €
Mise à disposition salle de réunions (pour les domiciliations/hors les murs)	Heure	7,62 €	8€
	½ Journée	30,49 €	30,50€
	Journée	60,98 €	61€
Reproduction de clé	1 clé	15 €	15 €
BIP parking	1 bip	36 €	35€
Incubateur /Accompagnement	Mensuel	50 €	50 €
Occupation liée à un commerce ou une activité			
Occupation temporaire de commerce ambulante dans véhicule aménagé dans le cadre de l'expérimentation de l'offre alimentaire	-	Gratuit	Gratuit les trois premiers mois 11,50€ au -delà de trois mois
Branchement électrique commerce ambulante dans véhicule aménagé	/ jr	-	2.20€
Autres types d'occupation temporaire et tarifs divers			
Occupation à but non lucratif, satisfaisant l'intérêt général notamment humanitaire, la conservation du domaine public, l'exercice des missions de l'Etat, qui intéresse un service public (hors tarifs applicables pour lignes d'eau des piscines)	Cf. CGPPP L. 2125-1	Gratuit	Gratuit
Occupation du local de chaufferie de la piscine Pierre Williot à Sannois dans le but de l'exercice d'un service public de chauffage	Cf. CGPPP L. 2125-1	Gratuit	Gratuit
Occupation pour travaux (dépôt divers, matériaux, benne etc.)	m²/ jr	7,4 €	7,5€
Cantonement de chantier	m²/ mensuel	10,3 €	10,50€
Fourreaux vidéoprotection	ml/an	0,50 €	0,50 €
Conventions d'occupation temporaires consenties pour l'aménagement de bases travaux dans le cadre des travaux d'aménagement des pôles gares	Tarif annuel forfaitaire	13 812 € Ce tarif sera dû même si la durée de l'occupation temporaire se révélait inférieure à un an	13 812 € Ce tarif sera dû même si la durée de l'occupation temporaire se révélait inférieure à un an

PRECISE que toute nouvelle mise en location des logements et pavillons s'effectuera sur la base des tarifs indiqués auxquels il sera appliqué l'indice IRL,

PRECISE que les loyers dus à l'occasion de la mise à disposition du domaine privé communautaire seront révisés selon les modalités et sur la base des indices de révision indiqués dans chaque bail,

PRECISE que l'ensemble des tarifs relatifs à la pépinière d'entreprises à Sannois et à l'hôtel d'entreprises à Franconville sont en Hors Taxes et que ces activités sont assujetties à la TVA,

PRECISE que la caution est fixée à 1 mois de loyers pour les locaux à usage d'habitation et à 2 mois de loyers pour les locaux commerciaux (les cautions ne sont pas assujetties à la TVA),

PRECISE que pour chacune des entreprises accueillies à la pépinière de Sannois, une place de stationnement est accordée par la CAVP dans le parking de la gare de Sannois,

PRECISE que les tarifs relatifs aux redevances d'occupation du domaine public pour les stations bus ne sont pas assujettis à la TVA.